



Le Maire

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ville de Talant

**Forestiers du Monde
42 B Avenue Victor Hugo
21000 DIJON**

A l'attention de Monsieur CABASSY

Talant, le 08/03/2016

N/Réf. : GB/IH - 564

OBJET : Vente de la forêt communale de Talant

Monsieur,

Pour faire suite à votre correspondance du 1^{er} mars 2016, veuillez trouver en pièce jointe, copie de la délibération n° DL-014-2016 du conseil municipal en date du 2 février 2016 concernant :

⇒ Vente de la forêt communale, distraction du régime forestier

Vous en souhaitant bonne réception,

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.



Le Maire

Gilbert MENUT

PJ : 1

Délibération du Conseil Municipal

Date de convocation : 25 JANVIER 2016

Nombre de conseillers en exercice : 33

Présents : 26

L'an deux mille seize le 2 FEVRIER 2016

Le Conseil Municipal de la Commune légalement convoqué, s'est réuni en Séance Publique à la Mairie, sous la présidence du Maire,

PRESENTS :

Gilbert MENUET, Michèle SOYER, Fabian RUINET, Edith BALESTRO, Serge MALLER, Gilles TRAHARD, Jean-Pierre BERNHARD, Christian PARIS, Mireille EVERS, Françoise PINCHAUX, Jean MARLIEN, Yves MARTINEZ, Nadine LABRUNERIE, Sylvie CASTELLA, Noëlle CAMBILLARD, Laurent ARNAUD, Adrien GUENE, Abderrahim BAKA, Isabelle MAIRE DU POSET, Jean-Michel LEFAURE, Gérard GRIHAULT, Cyril GAUCHER, Thérèse FOUCHÉYRAND, Jean-François PIETROPAOLI, Christine RENAUDIN-JACQUES, Stéphane WOYNAROSKI,

REPRESENTES :

Anne-Marie MENEY-ROLLET donne pouvoir à Michèle SOYER, Jean-Louis NAGEOTTE donne pouvoir à Noëlle CAMBILLARD, Michel FASNE donne pouvoir à Gilles TRAHARD, Catherine SENEÉ donne pouvoir à Edith BALESTRO, Emmanuelle DE CONDET donne pouvoir à Fabian RUINET, Aaziz BEN MOHAMED donne pouvoir à Jean-Pierre BERNHARD

ABSENTE :

Marie-Véronique ROBARDET-DEGUINES,

Formant la majorité des membres en exercice

Yves MARTINEZ a été désigné pour remplir la fonction de secrétaire.

VENTE DE LA FORET COMMUNALE - DISTRACTION DU REGIME FORESTIER

Monsieur l'Adjoint délégué au Territoire et Utilisation du Numérique rappelle au conseil municipal que la collectivité est propriétaire d'une forêt communale dépendant du régime forestier et fait l'objet d'un plan de révision d'aménagement forestier avec l'Office National des Forêts.

Dans le cadre de la gestion dynamique du patrimoine municipal et dans la mesure où l'exploitation de cette forêt, notamment sous forme d'affouages, n'est plus en vigueur depuis plusieurs années, il est demandé au conseil municipal d'autoriser la vente de ce bien avec l'obligation pour l'acquéreur d'en conserver la vocation forestière et son caractère actuel.

Cette vente nécessite de demander la distraction (c'est-à-dire l'extraire) du régime forestier des parcelles suivantes cadastrées :

F120, F119, F118, F117, F116, F115, F114, F113, F112, F111, F110, F109, F108, F107, F106 partie, F105 partie, F104 partie, F103 partie, F102 partie, F101 partie, F100 partie, F99 partie, F98, F97 partie, F96, F123 partie, F130 partie, F132

Représentant une surface cadastrale de 158 ha 59 a 41 ca.

Vu l'avis favorable de la commission Territoire et Utilisation du Numérique du 29 janvier 2016

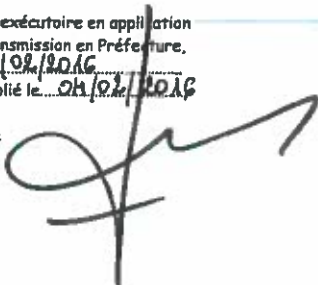
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- autorise Monsieur le Maire à procéder à la vente des parcelles énoncées ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire à demander la distraction du régime forestier des parcelles énoncées ci-dessus représentant une surface totale de 158 ha 59 a 41 ca,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents utiles en cette affaire et généralement faire le nécessaire.

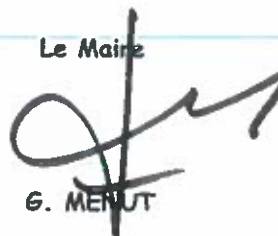
Délibération adoptée à la majorité par 24 voix pour et 8 voix contre

Certifié exécutoire en application
de la transmission en Préfecture,
le 04/02/2016
Acte publié le 04/02/2016

Le Maire




Le Maire



G. MENUET

Forêt communale de
Talant

Plan de situation

échelle : 1/15 000

